

**VILLE du FOUSSERET**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 JUIN 2016**

**PROCES VERBAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 19*

*Présents : 14*

*Procurations : 4*

*Votants : 18*

**PRESENTS**

L'an deux mille seize, le sept juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le premier juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - GOUNOT Cécile - M. LIGONNIERE Vincent - Mmes MENDONÇA Anny - SCHOCRON Françoise - SENTENAC Danielle.

**ABSENTS EXCUSES**

M. FAUR Philippe ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.  
Mme GOUENNOU Stéphanie.

M. GRANIER Frédéric ayant donné procuration à Mme DUTREICH Nicole.

M. PELLETIER Alain ayant donné procuration à Mme AMIEL France.

Mme ROQUES Emma ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny.

**ABSENTS NON EXCUSES**

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

M. Cédric BAÑULS est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3 MAI 2016**

M. le Maire demande si des élus souhaitent faire une observation sur le compte rendu de la réunion du 3 mai 2016. Dans la négative, il propose à l'assemblée de l'approuver.

<b>Le compte rendu de la réunion du 3 mai est approuvé par 16 voix pour 2 Abstentions : M. Bañuls et Mme Gounot (absents au conseil du 3/05/2016)</b>
---

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour.

\* 2016-67 : DENOMINATION DES VOIES

\* 2016-68 : AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT OU D'EXTENSION DE CARRIERE A CAZERES

<b>La demande est approuvée à l'unanimité.</b>
--

**INFORMATIONS ET PROPOS LIMINAIRES**

M. le Maire donne des informations sur les suites données aux dossiers approuvés lors du dernier conseil du 3 mai 2016.

Il indique que les notifications des marchés de rénovation énergétique de l'école élémentaire ont bien été adressées aux entreprises FOURCADE et SUD OUEST HABITAT. En ce qui concerne le diagnostic énergétique des bâtiments, la commune doit transmettre au SDEHG, les surfaces et les consommations énergétiques des bâtiments concernés, avant le 30 juin 2016. Pour les prêts de la

Caisse d'épargne, relatifs aux projets d'investissement 2016, les contrats ont été signés et le versement des fonds doit intervenir dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne la grande salle du Picon, les commandes relatives aux équipements culturels ont été lancées. Ont été aussi transmises, les délibérations relatives aux projets du SDEHG, celles pour la dénomination des voies (La Poste) et pour la modification des statuts du SIECT. Les conseillers municipaux seront tenus informés des dates des différents travaux ou prestations de ces organismes.

Enfin, M. le Maire distribue des cartons d'invitation pour le vernissage du XXXIVème Grand Prix d'Arts Plastiques du Fousseret qui se tiendra au marché couvert, du 18 juin au 10 juillet 2016.

### **2016- 59 : FUSION DES INTERCOMMUNALITES DU CANTON DE CAZERES, DE LA LOUGE ET DU TOUCH, ET DU SAVES**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la loi NOTRe du 7 août 2015 a prescrit, sur l'ensemble du territoire national, la fusion des intercommunalités, ces dernières devant désormais respecter un seuil de 15 000 habitants, dans l'objectif de rationaliser l'organisation territoriale.

A la suite d'une procédure de concertation entre les services de l'Etat et les collectivités locales, le préfet de Haute-Garonne a arrêté, le 30 mars 2016, le schéma départemental de coopération intercommunale.

Ainsi, aux termes de l'arrêté préfectoral, la communauté de communes de la Louge et du Touch est appelée à fusionner avec celle du canton de Cazères et celle du Savès formant un territoire de 48 communes et de 33 848 habitants.

Les communes et les communautés de communes, incluses dans le périmètre du projet de fusion intercommunale, disposent de 75 jours à compter de la notification de cet arrêté, pour l'approuver, soit jusqu'au 5 juillet 2016.

M. le Maire précise que ce projet a d'ores et déjà fait l'objet d'une assez large concertation et qu'il apparaît, dans la configuration actuelle, comme le plus avantageux pour la commune du Fousseret et la communauté de communes de la Louge et du Touch.

M. le Maire détaille ensuite les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de ce nouvel ensemble intercommunal et le calendrier de leur mise en œuvre.

Il présente ensuite les grandes lignes de la gouvernance de cette nouvelle communauté, le nombre de représentants par rapport à la population, la question du siège de la communauté, le calendrier de la fusion...

A la suite de cet exposé, M. le Maire invite les conseillers municipaux à approuver le projet de fusion entre la communauté de communes du Savès, celle du canton de Cazères et celle de la Louge et du Touch.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

### **2016- 60 : CONTRAT DE TERRITOIRE 2016-2020 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE GARONNE, LA CCLT ET SES COMMUNES MEMBRES**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la volonté du président du Conseil départemental de Haute-Garonne de nouer un nouveau pacte territorial entre le département et les communes et intercommunalités de Haute-Garonne.

L'objectif est pluriel. Il s'agit tout à la fois de soutenir l'investissement local, de respecter les spécificités des territoires, de construire un dialogue avec les populations locales.

Il s'agit surtout de répondre au défi de l'équilibre et de la solidarité territoriale en portant l'action départementale au plus près du terrain, en dépit d'un contexte contraint en matière de finances publiques.

Dans le cadre de ce nouveau contrat de territoire, des enjeux de développement et des programmes d'investissement ont été définis.

En ce qui concerne la commune du Fousseret des aides pourraient être apportées à de nombreux projets d'investissement permettant ainsi leur réalisation effective.

Dès cette année des subventions ont été décidées pour la grande salle du Picon, le city stade ou encore les travaux d'urbanisation.

M. le Maire souhaite remercier l'implication des élus départementaux, Mme DUARTE et M. SANS, ainsi que la volonté du Président MERIC d'accompagner le développement de chaque territoire.

Il invite l'assemblée à l'autoriser à signer le contrat de territoire 2016-2020 entre le conseil départemental de Haute-Garonne, la communauté de commune de la Louge et du Touch et ses communes membres.

<b>DOSSIER ADOPTE PAR 17 VOIX POUR JEAN MARIE BOCHEREAU NE PREND PAS PART AU VOTE</b>
---

**2016-61 : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2017**

Monsieur le Maire annonce que trois jurés d'assises doivent être désignés au titre de la commune du Fousseret, comme chaque année, par tirage au sort à partir des listes électorales. Les jurés d'assises doivent avoir plus de 23 ans.

Pour procéder au tirage au sort, il demande à des conseillers municipaux de choisir au hasard des numéros de page des listes électorales, puis des chiffres entre un et dix afin de déterminer précisément un juré parmi les électeurs inscrits.

Sont ainsi désignées :

- Mme Christel BOUSQUET épouse AMIEL
- Mme Véronique GARCIA
- Mme Marie-Thérèse HEROUX

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**2016-62 : TARIFS DROITS DE PLACE - FOIRE DE SEPTEMBRE 2016**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'organisation de la foire de septembre 2016 est assurée par la mairie avec l'aide d'associations et de commerçants volontaires.

Les tarifs présentés sont ceux de l'année précédente, le coût de la manifestation devant être équivalent à celui de l'année 2015. Les deux seules modifications introduites concernent l'application de tarifs, pour mise en place ou extension de terrasse des commerçants locaux et pour les artisans d'art.

TYPE D'EXPOSANT	LONGUEUR OU SURFACE	PRIX EN EURO POUR 2 JOURS	PRIX EN EURO POUR 1 JOUR
VIDE GRENIER	2 m	10 €	7 €
MATERIEL AGRICOLE PROFESSIONNELS	100 m <sup>2</sup>	60 €	40 €
	150 m <sup>2</sup>	70 €	45 €
MATERIEL AGRICOLE PARTICULIERS	1 matériel	10 €	5 €
	2 matériels	15 €	10 €
EXPOSANTS COMMERCANTS (hors Halle : rues et places) Pôle Bâtiment EXTERIEUR	2 m	30 €	20 €
Artisans d'art	2 m		15 €
Pôle Bâtiment sous CHAPITEAU	2 m	50 €	40 €
CONCESSIONNAIRES DE VOITURES NEUVES (10 voitures maximum)		150 €	100 €
ASSOCIATIONS DU FOUSSERET	FORFAIT : STAND ALIMENTAIRE ET/OU BOISSONS	100 €	55 €
COMMERCANTS DU BOURG (hors terrasse permanente)	1 € / ml / jour		

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le tarif des droits de place pour la foire de septembre 2016.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2016-63 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU RCCF**

M. le Maire annonce aux élus qu'il a été saisi d'une demande de subvention exceptionnelle du RCCF en raison de frais supplémentaires consécutifs aux succès de fin d'année des équipes de jeunes.

Le RCCF sollicite une aide financière de 800 €.

M. le Maire propose d'allouer 500 € au club.

**DOSSIER ADOPTE PAR 17 VOIX POUR  
JEAN MARIE BOCHEREAU NE PREND PAS PART AU VOTE**

**2016-64 : INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

M. le Maire annonce aux élus que la loi, article L211-1 du code de l'urbanisme, autorise les communes ayant un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé, d'instituer un droit de préemption urbain.

Ce droit permet à la commune la réalisation d'aménagements d'intérêt général, la revitalisation économique du bourg, ou la constitution de réserves foncières en vue de projets communaux.

M. le Maire précise que ce droit de préemption peut être institué sur l'ensemble des zones d'urbanisation présentes et futures soit les zones UA, UB, UE et AU et NI associée.

Ce droit n'ayant pas été prévu lors de l'approbation du PLU, M. le Maire propose à l'assemblée d'instituer un droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines actuelles et futures, soit les zones suivantes :

- UA la zone UA correspond au centre du village
- UB la zone UB correspond aux développements urbains situés en périphérie immédiate du centre-ville et sur les coteaux.
- UE la zone UE est destinée à l'accueil des équipements publics ou d'intérêts collectifs du village.
- AU et NI associée les zones AU et NI associée correspondent aux espaces à urbanisation future à court ou moyen terme. Ces zones sont incluses dans les orientations d'aménagement et de programmation du Plan Local d'Urbanisme.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**2016-65: AUTORISATION D'AGIR EN JUSTICE: AFFAIRE M. ET MME YVES MAURICE/COMMUNE DU FOUSSERET**

M. le Maire annonce que M. et Mme Yves Maurice ont déposé une requête auprès du tribunal administratif contre la commune du Fousseret en vue de faire annuler un permis modificatif attribué à M. Jean-Pierre Coumes, leur voisin et leur causant préjudice.

Le dossier a été transmis au service protection juridique de l'assurance municipale qui a mandaté Maître Depuy pour défendre les intérêts de la commune.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'agir en justice pour défendre la commune dans le cadre de ce dossier numéroté n° 1601637-3 auprès du tribunal administratif.

<b>DOSSIER ADOPTE PAR 17 VOIX POUR 1 ABSTENTION : JEAN MARIE BOCHEREAU</b>
--

**2016-66: AUTORISATION D'AGIR EN JUSTICE: AFFAIRE MME MEDOUS / COMMUNE DU FOUSSERET**

M. le Maire annonce que Mme Jeannine MEDOUS vient de déposer une requête auprès du tribunal administratif de Toulouse contre la commune du Fousseret en vue de faire annuler le plan local d'urbanisme, ce dernier ayant qualifié des parcelles lui appartenant comme réserves au profit du CCAS.

Le dossier a été transmis au service protection juridique de l'assurance municipale qui a mandaté Maître Depuy pour défendre les intérêts de la commune.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'agir en justice pour défendre la commune dans le cadre de ce dossier numéroté n° 1601464-3 auprès du tribunal administratif.

<b>DOSSIER ADOPTE PAR 16 VOIX POUR 2 ABSTENTIONS : JEAN MARIE BOCHEREAU ET DANIELLE SENTENAC</b>
--

**2016-67: DENOMINATION DES VOIES**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la dénomination des voies a été adoptée lors du précédent conseil. Toutefois, un rectificatif serait nécessaire pour faciliter la continuité de la numérotation en centre bourg, au niveau de l'ancien chemin Peyrot.

M. le Maire propose qu'au lieu de prolonger, vers le haut, la rue des anciens abattoirs ce soit la Côte de la Pobra de Segur qui le soit, vers le bas. Le chemin de Peyrot, situé sur la D6, devenant Côte de la Pobra de Segur. Le reste de la délibération est inchangé.

#### DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **2016-68: AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUELEMENT OU D'EXTENSION DE CARRIERE DANS LA COMMUNE DE CAZERES**

M. le Maire indique qu'un projet de renouvellement et d'extension d'une carrière sur la commune de Cazères est en cours d'enquête publique et qu'il est prévu par la réglementation que les communes limitrophes à la commune concernée donnent un avis sur la demande d'autorisation d'extension et de renouvellement.

Il propose à l'assemblée de donner un avis favorable à cette autorisation de renouvellement et d'extension.

**DOSSIER ADOPTE PAR 7 VOIX POUR : LAGARRIGUE-BOCHEREAU- SENTENAC-  
LIGONNIERE-GOUNOT-BANULS-FAUR  
3 VOIX CONTRE : DUTREICH-SCHOCRON-GRANIER  
8 ABSTENTIONS : MENDONCA-AMIEL-DROCOURT-DARAN-BOST-CAPOUL-PELLETIER-  
ROQUES**

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

**RCCF** : M. le Maire fait part au conseil municipal de la fusion entre le RCCF et le club de rugby de Cazères en un nouvel ensemble appelé Union Cazères – Le Fousseret XV (U.C.F.).

**Travaux** : M. le Maire annonce au conseil municipal que les travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire débutent le 6 juillet 2016, au commencement des vacances scolaires.

Des réunions entre les responsables du CLAE et les entreprises ont permis d'arrêter un planning de travaux réaliste, permettant le maintien d'une large partie des activités du centre de loisirs et une reprise sécurisée des cours au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**Eglise** : M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'une présentation de l'étude de diagnostic sanitaire de l'église Saint Pierre-aux-Liens, s'est tenue le lundi 23 mai 2016, en mairie. Selon cette étude, une première tranche de travaux de conservation, d'un montant de 250 000 € HT, devrait être lancée dans les meilleurs délais, sous peine d'altérations majeures, du clocher notamment.

**Future intercommunalité** : M. le Maire demande aux élus, conformément à la procédure en cours et s'ils ont des idées, de lui suggérer un nom pour le futur ensemble intercommunal.

Il informe, par ailleurs, de la tenue d'une réunion des maires de l'ensemble des communes de la future intercommunalité, le 8 juin 2016, à Rieumes. De plus, une rencontre de l'ensemble des délégués communautaires aura lieu au cinéma « Les Capucins » de Cazères, le 28 juin 2016.

**Commerces** : M. le Maire avait annoncé lors du dernier conseil l'ouverture d'un magasin de producteurs place de la halle. Ce sera chose faite, fin juillet 2016. Par ailleurs, le Petit Casino doit réintégrer ses locaux de la place de la halle, à compter du 9 juillet 2016. Enfin, la boulangerie-pâtisserie rouvrira début septembre 2016.

**Triana** : M. le Maire fait part de l'invitation, adressée à l'ensemble des élus, par l'association TRIANA, au gala de fin d'année, prévu le samedi 11 juin 2016, à partir de 20h30 au marché couvert.

**Récrimination** : M. le Maire donne lecture d'un courrier de protestation, émanant de M. et Mme BEZIE, en raison de la destruction de fleurs plantées devant leur maison, mais sur leur propriété, par des agents communaux, à l'occasion du débroussaillage des rues. Ils en demandent réparation. Ils évoquent aussi l'engagement qui aurait été pris par la commune de rachat de la parcelle AB 507, appartenant à M. AGEDE, en vue de réaliser un alignement de voirie.

**Pays du Sud Toulousain** : M. le Maire informe que le projet de territoire du nouveau PETR du Pays du Sud Toulousain, pour lequel le conseil municipal avait émis un avis favorable, vient d'être approuvé récemment, après un léger remaniement du texte initial.

**Ecoles** : M. le Maire annonce au conseil municipal le maintien des classes dans les écoles maternelle et élémentaire pour le rentrée 2016. Il faudra toutefois être vigilant pour les années à venir.

**Plan de circulation** : M. le Maire fait part à l'assemblée de la fin des travaux de signalisation dans le cadre du programme Amendes de Police, en centre bourg. Une deuxième tranche d'un montant équivalent est en cours d'approbation par le Conseil départemental.

**Berges de la Louge** : M. le Maire annonce que le dossier de consolidation des berges de la Louge, à Benque, vient d'être finalisé. Une demande de devis est en cours, avec l'aide de la technicienne de rivière du SIAH, Mme Mélanie BARREAUD.

**Immobilier** : M. le Maire indique qu'un agent immobilier a visité le presbytère ainsi que les anciens abattoirs, en vue d'une éventuelle vente de ces biens.

Par ailleurs, les agences OFI et Century 21 ont été sollicitées dans l'objectif de prendre les premiers contacts avec d'éventuels promoteurs intéressés par la réalisation de l'opération d'aménagement et de programmation des Clottes, le futur lotissement en face du collège.

L'étude relative à cette OAP, menée par le cabinet 2AU, vient d'ailleurs d'être lancée. Une première restitution est prévue avant la fin juin 2016.

**Radio Galaxie** : M. le Maire fait part à l'assemblée des remerciements de M. Audoubert pour la subvention accordée à Radio Galaxie et indique aux élus la possibilité ouverte aux associations de recourir aux services de la station.

**Conseil départemental** : M. le Maire annonce avoir reçu un courrier des conseillers départementaux Mme DUARTE et M. SANS confirmant des subventions pour le city stade (9 268.68 €) et pour les travaux d'urbanisation sans part chaussée (9082.00 €). La commune les en remercie vivement.

**Transports scolaires** : M. le Maire informe les élus de la mise en place, pour le bus scolaire, d'un nouveau circuit de desserte de l'école Sainte Thérèse.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Signalisation routière** : Mme SENTENAC demande s'il est possible d'avoir 2 balises de signalisations routière, route de St Elix, à l'embranchement du chemin communal qui donne accès aux quartiers Croix de Labarthe et Martré. M. le Maire a interrogé M. Deschamps de la DVI à cet effet.

**Salle de Judo** : Mme CAPOUL souhaite savoir où en est la remise, à la mairie, des clés de la salle de judo.

M. le Maire répond qu'il va dans les tous prochains jours écrire à M. Saut, le président du club, pour régler cette question.

**Arbres dangereux** : M. DARAN alerte M. le Maire sur la fragilité de certains arbres, acacias notamment, sur le chemin de la Palanque. Selon lui, il serait opportun d'abattre ceux qui penchent le plus ou semblent les plus dangereux. Le SIAHL pourrait s'acquitter de cette mission tandis que les services techniques procéderaient à l'évacuation du bois coupé.

La séance est levée à 22 heures 40.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT EXCUSE PROC A M. BAÑULS
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT EXCUSE PROC A MME DUTREICH
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. PELLETIER ALAIN	ABSENT EXCUSE PROC A MME AMIEL
MME ROQUES EMMA	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME MENDONÇA
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELLE	